

# PARTEDIS

## PARTENAIRE CONSTRUCTIF

# | Engagements RSE



## POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES

### Préambule

L'entreprise PARTEDIS s'engage à respecter les règles internationales du travail et à adopter une politique d'achats responsables. Cette politique illustre la démarche de l'entreprise de mettre en place des relations transparentes, éthiques et pérennes avec ses fournisseurs et prestataires. Les objectifs étant de minimiser l'impact environnemental et social de ses achats, tout en garantissant la qualité et la sécurité des produits et services.



### Principes fondamentaux

La politique d'achats responsables de l'entreprise repose sur les principes suivants :

**- Respect des droits humains et des normes sociales :** L'entreprise s'engage à ne pas faire affaire avec des fournisseurs qui ne respectent pas les normes sociales internationales.

**- Responsabilité sociale :**

• Les principes de gestion de PARTEDIS en matière de responsabilité sociale s'appliquent également à ses fournisseurs. Les fournisseurs doivent s'assurer que toutes les opérations et tous les processus sont conformes aux normes, à la législation et aux conventions internationales applicables. Un cadre supérieur est chargé de veiller à la mise en place de systèmes et de procédures en matière de responsabilité sociale.

**- Droits de l'homme :** PARTEDIS demande aux fournisseurs de respecter les pratiques commerciales suivantes :

- Respecter la dignité personnelle, la vie privée et les droits de chaque individu ;
- Refuser d'employer ou de faire travailler quelqu'un contre son gré ;
- Interdire tout type de harcèlement et comportement, y compris les gestes, le langage et le contact physique, à caractère sexuel, coercitif, menaçant, abusif ou relevant de l'exploitation.

**- Conditions de travail équitables et travail des enfants :**

- Le fournisseur veillera à ce que les conditions de travail soient équitables ;
- En particulier il :
  - › S'abstient de toute discrimination en matière d'emploi fondée sur le sexe, la couleur, l'origine ethnique, la religion, le handicap, l'appartenance à un syndicat, l'affiliation politique ou l'orientation sexuelle et se conformer en outre à toutes les lois applicables en matière de discrimination en matière d'emploi ;
  - › Respecte les droits des employés à s'associer librement et à négocier collectivement ;
  - › N'a pas recours au travail forcé ou obligatoire ou au travail pénitentiaire involontaire et donner à tous les employés le choix de quitter librement leur emploi moyennant un préavis raisonnable ;

# PARTEDIS

## PARTENAIRE CONSTRUCTIF

### | Engagements RSE



- › Ne tolérera ni n'utilisera le travail des enfants à quelque stade que ce soit de ses activités générales, et de celles de ses fournisseurs, si ce n'est en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables ;
- › Rémunère équitablement les employés et respecter les réglementations salariales locales et/ou les conventions collectives et, en l'absence de telles réglementations, rémunérer les employés de manière à ce qu'ils puissent au moins subvenir à leurs besoins de base ;
- › Recommande que les heures de travail ne dépassent pas les seuils légaux en vigueur.

- Les principes de gestion PARTEDIS **en matière de santé et de sécurité au travail** s'appliquent également à ses fournisseurs. Les fournisseurs doivent fournir et garantir un environnement de travail sûr et sain à tous leurs employés. Les fournisseurs doivent mettre en œuvre une politique de santé et de sécurité et fixer des objectifs pour atteindre cette politique. Au minimum, les fournisseurs doivent s'assurer que leurs opérations et processus sont conformes aux normes et à la législation en vigueur ;
- PARTEDIS privilégie les fournisseurs ayant mis en œuvre la norme ISO 45001 ou des systèmes équivalents pour la gestion de la santé et de la sécurité au travail (MASE).

**- Protection de l'environnement :** L'entreprise s'engage à privilégier les fournisseurs qui proposent des produits et services ayant un faible impact environnemental. En règle générale, PARTEDIS privilégie de faire affaire avec des fournisseurs qui ont mis en place des systèmes de gestion de l'environnement conformes aux exigences de la norme ISO 14001.

- Les fournisseurs doivent avoir identifié et documenté les aspects environnementaux significatifs de leurs processus de fabrication ou d'approvisionnement, couvrant leur champ d'application auprès de PARTEDIS.
- Les fournisseurs doivent également avoir mis en œuvre des processus visant à garantir l'amélioration continue de leurs performances environnementales et doivent respecter la liste des matériaux et substances interdits prévues dans les clauses des contrats annuels.

**- Éthique Transparence et traçabilité :** L'entreprise s'engage à exiger de ses fournisseurs des informations claires et précises sur les produits et services qu'ils proposent, notamment en ce qui concerne leur origine, leur composition et leur impact environnemental.

**- Éthique des affaires :**

- Vous dirigerez vos affaires de manière éthique ;
- Adhérer aux lois antitrust et autres lois sur la concurrence ;
- Divulguer à PARTEDIS les informations concernant les conflits potentiels les intérêts liés à vos activités en tant que fournisseur, y compris la divulgation de tout intérêt financier qu'un employé de PARTEDIS pourrait détenir dans votre entreprise.

**- Éthique commerciale :**

- Le fournisseur mènera ses activités de manière éthique, conformément à toutes les règles et réglementations applicables.

En particulier, le fournisseur :

DS  
BIE

Paraphe  
M

Paraphe  
FL

# PARTEDIS

## PARTENAIRE CONSTRUCTIF

### | Engagements RSE



- › S'abstient de toute forme de corruption, d'extorsion et corruption, et veiller spécifiquement à ce que les paiements, cadeaux ou les autres engagements envers les clients (y compris les employés PARTEDIS), les représentants du gouvernement et toute autre partie sont conformes aux lois anti-corruption applicables ;
- › Respecte les lois antitrust et autres lois sur la concurrence, par exemple en s'abstenant de participer à la fixation des prix ou au truquage des offres ;
- › Divulgue les informations disponibles sur les conflits d'intérêts, y compris la divulgation de tout intérêt financier d'un employé dans l'une des activités du fournisseur.
- › Protège toutes les informations confidentielles fournies par PARTEDIS et nos partenaires commerciaux respectifs ;
- › Respecte la propriété intellectuelle d'autrui, y compris celle de PARTEDIS ;

- Adhère aux réglementations commerciales internationales et aux réglementations de contrôle des exportations.
- Le fournisseur protégera toutes les informations confidentielles fournies par PARTEDIS et ses partenaires commerciaux respectifs.

**- Eco design et produits durable :** L'entreprise s'engage à encourager ses fournisseurs à développer des produits Eco conçus et services innovants et durables.

L'écoconception vise à réduire les impacts environnementaux d'un produit ou service tout au long de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières à sa fin de vie.

Par conséquent, les fournisseurs doivent veiller à ce que les marchandises fournies soient conformes aux exigences couvertes par toutes les réglementations pertinentes et à transmettre à PARTEDIS, via FabDis et/ou ETIM, toute déclaration de conformité produit, pays d'origine, déclaration environnementale (EPD, PEP, PEF, FDES).

**- Choix des matériaux :** Privilégier les matériaux durables, recyclables, biosourcés, resourcés.

**- Réduction de la consommation de matières et d'énergie :** Diminuer la quantité de matière nécessaire à la fabrication du produit et optimiser sa consommation d'énergie.

**- Durabilité et réparabilité :** Concevoir des produits robustes et faciles à réparer.

**- Fin de vie :** Faciliter le démontage, le recyclage et la revalorisation des matériaux.

**- Logistique :** Optimiser l'emballage et le transport du produit.

**- Fonctionnalité et sobriété :** Concevoir un produit répondant aux besoins réels des utilisateurs et limitant les fonctionnalités superflues.

**- Normes et labels :** il existe plusieurs normes et labels qui peuvent aider les entreprises à mettre en place l'écoconception (Norme ISO 14062, Label NF Environnement, Ecolabel européen).

**- Critères de sélection des fournisseurs :** PARTEDIS peut prendre en compte dans la sélection de ses fournisseurs les critères suivants :

# PARTEDIS

## PARTENAIRE CONSTRUCTIF

# | Engagements RSE



- **Respect des principes fondamentaux énoncés** ci-dessus.
- **Qualité et sécurité des produits et services** : PARTEDIS s'engage à ne sélectionner que des fournisseurs qui proposent des produits et services de qualité et conformes aux normes en vigueur.
- **Compétitivité des prix** : PARTEDIS s'engage à rechercher des fournisseurs qui proposent des prix compétitifs.
- **Capacité à répondre aux besoins de l'entreprise** : PARTEDIS s'engage à sélectionner des fournisseurs qui sont en mesure de répondre à ses besoins en termes de quantité, de qualité et de délais.

**- Mise en œuvre de la politique :**

PARTEDIS mettra en place un certain nombre de mesures pour garantir la mise en œuvre effective de sa politique d'achats responsables, notamment :

- **Élaboration d'un référentiel de fournisseurs** : L'entreprise établira un référentiel de fournisseurs répondant aux critères de sélection définis ci-dessus.
- **Audit des fournisseurs** : L'entreprise s'engage à réaliser des audits réguliers de ses fournisseurs afin de vérifier leur respect des principes fondamentaux de la politique d'achats responsables.
- **Formation des collaborateurs** : L'entreprise s'engage à former ses collaborateurs aux principes de l'achat responsable.
- **Communication et dialogue avec les fournisseurs** : L'entreprise s'engage à communiquer régulièrement avec ses fournisseurs sur ses attentes en matière de responsabilité sociale et environnementale.

## Conclusion

PARTEDIS est convaincu que l'adoption d'une politique d'achats responsables est un élément essentiel de sa stratégie de développement durable.

Cette politique permettra à l'entreprise de minimiser son impact environnemental et social, tout en garantissant la qualité et la sécurité des produits et services qu'elle propose à ses clients.



*Frédéric Colly*  
Président  
de PARTEDIS



*Elodie Brenac*  
Directrice des Achats  
Division Bois Matériaux



*Nicolas Lustière*  
Directeur des Achats  
Division Chauffage Sanitaire

Signé par :

*Frédéric COLLY*

D9DE0C8D1AE34B8...

DocuSigned by:

*BRENAC JUNCA Elodie*

1BC303E79B02450...

Signé par :

*Nicolas LUSTIERE*

FB6F93E382A4490...